

Jacques Peyrat relaxé dans le dossier d'emplois fictifs à la Ville de Nice

Hier, à la question de savoir si l'ancien maire de Nice, Jacques Peyrat, avait fait bénéficier à l'épouse de son ancien garde du corps, Patrick Villardry, d'un emploi fictif au sein de la police municipale de 2001 à 2008 (notre édition du 27 juin dernier), le tribunal correctionnel de Nice, par la voix du président Patrick Véron, a répondu « non ». En nuancant toutefois la décision qui vient d'être rendue : « Le doute qui entoure votre culpabilité – puisque personne dans cette affaire ne vous met en cause directement – profite à M. Peyrat », indique le président. « Quant à M. Villardry et son épouse, le tribunal ne peut que vous relaxer. Vous êtes poursuivis pour recel de détournement de fonds par dépositaire de

l'autorité publique. Or vous ne pouvez pas être condamnés en l'absence de l'identification du dépositaire en question. »

Déclaration de guerre

Un soulagement pour le camp Peyrat qui sonne comme une déclaration de guerre pour Patrick Villardry. Salle des pas perdus, après avoir crié au complot, le défenseur de la cause animale promet quelques « règlements de comptes » entre proches de l'ancienne et de l'actuelle majorité municipale. À ses côtés, Jacques Peyrat, rejetant toute forme d'inquiétude, décoche lui aussi quelques flèches : « Le procureur De Montgolfier, malgré toutes ses tentatives, ne m'aura pas fait chuter. Pas plus que Chris-



L'ex-maire est soulagé.

(Photo L.T.)

tian Estrosi ». Le patron de l'Entente républicaine (soutenu par le FN) dénonce « un traquenard politique fomenté dès 2008 et qui sort en 2012 au tribunal. La ficelle est trop grosse. Comment peut-on penser que M^{me} Villardry exerçait un travail fictif alors qu'elle était notée par son chef de ser-

vice? ». Aujourd'hui, il l'assure, « j'ai une grosse ran-cune. Et je vais engager une guerre contre l'incapacité et le mensonge ».

Pour Adrien Verrier, avocat de la Ville qui s'était constituée partie civile en réclamant plus de 300 000 euros correspondant aux salaires perçus par M^{me} Villardry et une autre personne non poursuivie, la lecture du jugement est toute autre : « Le comportement du couple Villardry n'apparaît pas blanc comme neige dans ce jugement. Pour nous, il était normal de signaler au parquet des faits et des irrégularités supportés par la collectivité. Nous prenons acte de la décision du tribunal. Si le parquet fait appel, alors nous verrons ».

GUILLAUME BERTOLINO

NM 26/7/2012